



KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

Groupe BPCE

Rapport du tiers indépendant sur une sélection d'informations publiées dans le Rapport d'Allocation Energies Renouvelables au 30 juin 2023, relatif aux émissions obligataires vertes de la classe d'actif "Energies Renouvelables" émises par le Groupe BPCE

Exercice clos le 30 juin 2023
Groupe BPCE
7, promenade Germaine Sablon, 75013 PARIS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



Groupe BPCE

7, promenade Germaine Sablon, 75013 PARIS

Rapport du tiers indépendant sur une sélection d'informations publiées dans le Rapport d'Allocation Energies Renouvelables au 30 juin 2023, relatif aux émissions obligataires vertes de la classe d'actif "Energies Renouvelables" émises par le Groupe BPCE

Exercice clos le 30 juin 2023

A Julien Philippon, Directeur Portfolio Management et Ingénierie Financière Groupe BPCE,

En notre qualité de tiers indépendant désigné par le Groupe BPCE (ci-après « la Société »), et en réponse à votre demande, nous avons mené des travaux visant à formuler une conclusion d'assurance modérée sur les informations suivantes (« les Informations »), détaillées dans le Rapport d'Allocation Energies Renouvelables (le « Rapport ») de la Société, disponible sur le site internet de la Société¹ :

- l'allocation, au 30 juin 2023, des fonds levés par le Groupe BPCE au travers des émissions obligataires vertes de la catégorie d'actif « Energies Renouvelables » émis depuis 2019 (« l'Émission ») contenue dans le Rapport ;
- les projets financés par l'Émission et identifiés comme éligibles par la Société (« Projets Éligibles »).

Les Informations ont été préparées dans le cadre du « Sustainable Development Bond Program » (ci-après le « Framework ») développé par la Société et disponible sur le site internet de la Société² ; ainsi que la Note Méthodologique relative à la catégorie d'actif éligible « Energies Renouvelables » (la « Note Méthodologique Energies Renouvelables »), développée par le Groupe BPCE et disponible sur le site Internet de la Société³.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la section « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations ont été préparées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Framework ainsi qu'à la Note Méthodologique Energies Renouvelables (voir ci-dessous la section « Préparations des informations »).

Préparation des Informations

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquelles s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations relatives à la durabilité permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, qui peuvent affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Framework ainsi qu'à la Note Méthodologique Energies Renouvelables disponibles sur le site Internet de la Société.

¹ <https://groupebpce.com/investisseurs/obligations-durables/emissions-vertes/energies-renouvelables>

² <https://groupebpce.com/investisseurs/obligations-durables/cadre-general-et-isin-des-emissions>

³ <https://groupebpce.com/investisseurs/obligations-durables/emissions-vertes/energies-renouvelables>



Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction du Groupe BPCE de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- sélectionner les Projets Eligibles au regard des critères d'éligibilité ;
- préparer l'Information conformément à l'Émission ainsi qu'au Framework et à la Note Méthodologique Energies Renouvelables ;
- ainsi que mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations, ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Notre responsabilité

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations sont exemptes d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait qu'elles aient été préparées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Framework et à la Note Méthodologique Energies Renouvelables.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de :

- Remettre en cause les critères d'éligibilité définis dans le Framework, et, en particulier, nous ne donnons aucune interprétation des termes de ce Framework ;
- Formuler une conclusion sur l'utilisation effective des fonds alloués aux actifs éligibles après que ces fonds aient été alloués.

Normes professionnelles appliquées

Nous avons réalisé une mission d'assurance modérée conformément à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)⁴.

Moyens et ressources

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à une équipe indépendante et pluridisciplinaire ayant une expérience en matière de développement durable et de responsabilité sociétale.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

En procédant à cette évaluation des risques, nous avons pris en compte le contrôle interne de la Société relatif à l'établissement des Informations afin de définir des procédures appropriées en la

⁴ ISAE 3000 (révisée) – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

Groupe BPCE

Rapport du tiers indépendant sur une sélection d'informations publiées dans le Rapport d'Allocation Energies Renouvelables au 30 juin 2023, relatif aux émissions obligataires vertes de la classe d'actif "Energies Renouvelables" émises par le Groupe BPCE
Exercice clos le 30 juin 2023

circonstance, et non dans le but d'exprimer une conclusion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la Société

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nos travaux ont consisté à :

- identifier et mener des entretiens auprès des personnes responsables de la collecte des Informations, auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, des personnes responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- apprécier le caractère approprié des procédures de reporting utilisées par la Société pour établir les Informations au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- examiner les processus utilisés pour la collecte, l'agrégation, le traitement, le suivi et le contrôle des données, en particulier les procédures relatives à l'allocation des fonds au 30 juin 2023 ;
- Vérifier la séparation appropriée des fonds collectés par l'émission et leur allocation exclusive aux projets éligibles ;
- Vérifier l'allocation automatique effectuée au sein du SI de la Société ;
- Effectuer les rapprochements nécessaires entre les informations et les enregistrements comptables sous-jacents ;
- Sur la base d'un échantillon représentatif de projets éligibles :
 - vérifier le caractère éligible de ces projets au regard des critères d'éligibilité définis dans le Framework et dans la Note Méthodologique Energies Renouvelables;
 - vérifier la concordance des montants des projets au 30 juin 2023, avec la comptabilité et les données sous tendant la comptabilité ;
- vérifier que le montant des fonds alloués aux projets éligibles est inférieur ou égal au montant de ces projets au 30 juin 2023.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Ce rapport a été préparé dans le contexte décrit ci-dessus et ne peut être utilisé, distribué ou mentionné à d'autres fins.

Paris la Défense, le 31 octobre 2023

KPMG S.A.



Marie-Christine Jolys
Associée



Brice Javaux
Expert ESG

Groupe BPCE

Rapport du tiers indépendant sur une sélection d'informations publiées dans le Rapport d'Allocation Energies Renouvelables au 30 juin 2023, relatif aux émissions obligataires vertes de la classe d'actif "Energies Renouvelables" émises par le Groupe BPCE

Exercice clos le 30 juin 2023

Annexe

SYNTHÈSE DES ACTIFS AFFECTÉS AUX ÉMISSIONS VERTES ENERGIES RENOUVELABLES

Allocation des montants levés par BPCE

- Conformément à l'engagement relatif à l'utilisation des montants levés par les émissions, la liquidité reçue a été prêtée aux Banques Populaires, et aux Caisses d'Épargne du réseau BPCE ainsi qu'à Energéco.
- Les banques régionales ont alloué les fonds reçus au refinancement et au financement de crédits depuis moins de trois ans - de la date d'émission - à des clients dont l'activité est dédiée à des projets en Energies Renouvelables conformément à la note méthodologique Energies Renouvelables disponible sur le site institutionnel du Groupe BPCE.



Allocation des montants levés par Natixis

- Conformément à l'engagement relatif à l'utilisation des montants levés par les émissions, la liquidité perçue par Natixis SA a été allouée à des refinancements et des financements de moins de trois ans - de la date des émissions - à des clients dont l'activité est dédiée à des projets en Energies Renouvelables conformément à la note méthodologique Energies Renouvelables disponible sur le site institutionnel du Groupe BPCE.

3 065 Meq€
3 065 843 188 eq€
Total émissions vertes
Energies renouvelables
30/06/2023

Allocation des Fonds

3 132 M€

3 132 860 840 €
Total actifs affectés aux émissions vertes
Energies renouvelables
30/06/2023

100% Affectation

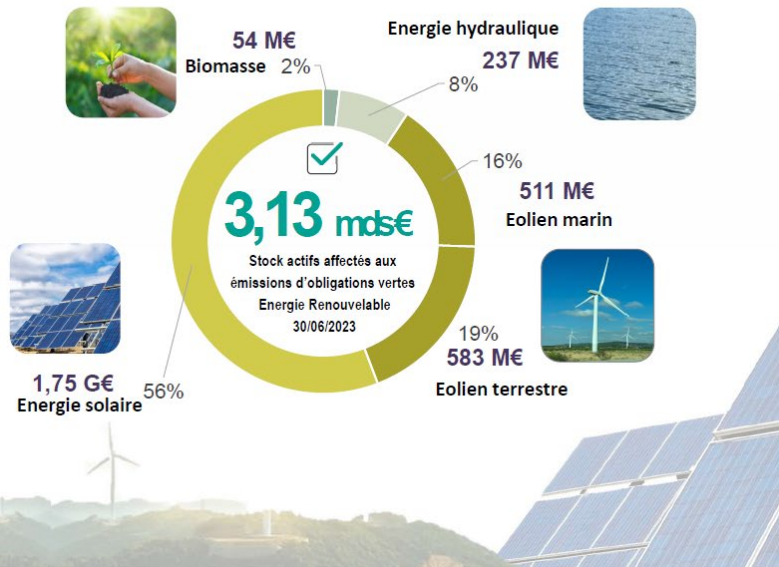
11

SYNTHÈSE DES ACTIFS AFFECTÉS AUX ÉMISSIONS ÉNERGIES RENOUVELABLES RÉPARTITION PAR TYPE DE TECHNOLOGIE

Le Groupe BPCE finance principalement l'installation de 4 types de technologie liés aux énergies renouvelables: Biomasse, Eolien (terrestre et marin), Hydraulique et Solaire

Les technologies de type énergie solaire et éolien (terrestre et marin) représentent la part la plus importante du portefeuille (re)financé (~91%).

TECHNOLOGIE	ACTIFS AFFECTÉS	NB PRETS
Energie hydraulique	237 220 310	19
Biomasse	53 553 623	35
Eolien terrestre	582 557 206	80
Eolien marin	510 670 215	70
Energie solaire	1 748 859 487	308
TOTAL	3 132 860 840	512



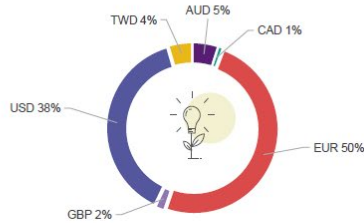
12 ●

Groupe BPCE

Rapport du tiers indépendant sur une sélection d'informations publiées dans le Rapport d'Allocation Energies Renouvelables au 30 juin 2023, relatif aux émissions obligatoires vertes de la classe d'actif "Energies Renouvelables" émises par le Groupe BPCE
Exercice clos le 30 juin 2023

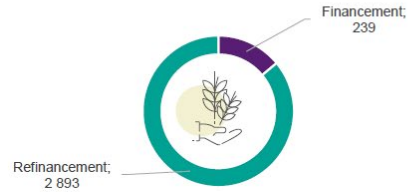
SYNTHÈSE DES ACTIFS AFFECTÉS AUX ÉMISSIONS VERTES ENERGIES RENOUVELABLES RÉPARTITION PAR DEVISE ET TYPE DE FINANCEMENT

Répartition du portefeuille (re)financé par devise (en M€)



REPARTITION PAR DEVISE	ACTIFS AFFECTES	%	NB PRETS
AUD	152 873 947	5%	19
CAD	27 530 534	1%	7
EUR	1 552 467 741	50%	324
GBP	54 187 447	2%	13
USD	1 204 317 536	38%	134
TWD	141 483 635	5%	15
TOTAL	3 132 860 840	100%	512

Répartition du portefeuille (re)financé par type de financement (en M€)



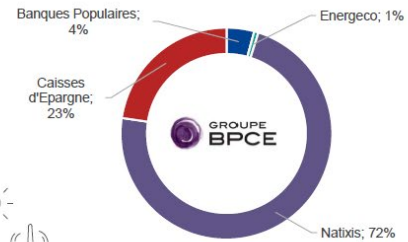
TYPE DE CREDITS	ACTIFS AFFECTES	%	NB PRETS
Financement	239 396 095	8%	61
Refinancement	2 893 464 745	92%	451
TOTAL	3 132 860 840	100%	512

13

SYNTHÈSE DES ACTIFS AFFECTÉS RÉPARTITION PAR ETABLISSEMENT



Le stock d'actifs affectés (3,13 mds€) aux émissions d'obligations vertes Energies Renouvelables se répartit de la façon suivante pour le Groupe BPCE:



<p>GRAND OUEST BANQUE POPULAIRE</p> <p>51 M€</p>	<p>CAISSE D'ÉPARGNE CEPAC</p> <p>54 M€</p>	<p>CAISSE D'ÉPARGNE ILE-DE-FRANCE</p> <p>53 M€</p>	<p>NATIXIS 2,27 mds€</p>				
				<p>BRED BANQUE POPULAIRE</p> <p>58 M€</p>	<p>CAISSE D'ÉPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON</p> <p>55 M€</p>	<p>CAISSE D'ÉPARGNE GRAND EST EUROPE</p> <p>41 M€</p>	<p>ENERGECO 21 M€</p>
				<p>CREDIT COOPERATIF</p> <p>23 M€</p>	<p>CAISSE D'ÉPARGNE HAUTS DE FRANCE</p> <p>34 M€</p>	<p>CAISSE D'ÉPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES</p> <p>55 M€</p>	<p>EOLIOS (CEPAC) 417 M€</p>

14

Groupe BPCE

Rapport du tiers indépendant sur une sélection d'informations publiées dans le Rapport d'Allocation Energies Renouvelables au 30 juin 2023, relatif aux émissions obligataires vertes de la classe d'actif "Energies Renouvelables" émises par le Groupe BPCE

Exercice clos le 30 juin 2023